



Note d'information et de veille

Impact de la Vie Chère et la Crise Russie-Ukraine sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest



Août 2023

La crise Russo-Ukrainienne aux conséquences humanitaires d'envergure mondiale

Message clé

La situation alimentaire et nutritionnelle des pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest demeure préoccupante avec une exacerbation du nombre de personnes en situation de crise ou pire d'insécurité alimentaire aiguë du Cadre Harmonisé. Au cours des 10 dernières années, le nombre de personnes en besoins d'assistance alimentaire et nutritionnelle immédiate est passé d'environ 10,7 millions en 2019, à près de 29 millions en 2021, puis à plus de 40 millions de personnes en 2022 et 2023 dans les 17 pays du CILSS -CEDEAO et UEMOA. Pendant la période de soudure (Juin-Août 2023), en l'absence des réponses appropriées, on estimait que plus de 42,4 millions de personnes seraient affectées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de phase Crise à pire plus particulièrement au Nigéria, Burkina Faso, Niger, Tchad, Ghana, Mali, au Sénégal, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire. De cette population (42,4 millions), environ 2,6 millions seraient en Urgence (Phase 4) tandis que plus de 45.000 personnes vivant au Burkina Faso et au Mali feront face à une situation de Catastrophe (Phase 5).

Les principaux facteurs qui affectent la sécurité alimentaire des ménages dans les pays sont l'insécurité civile et les conflits qui entraînent les déplacements forcés de populations, les chocs climatiques, l'instabilité politique (cinq coups d'État en deux ans, crises sociopolitiques civiles) et les impacts des sanctions, les conséquences résiduelles néfastes de la pandémie de COVID-19 sur les conditions économiques et sociales. À cela s'ajoutent l'inflation avec une volatilité des prix des denrées et autres produits courants dont la situation s'empire en lien avec les risques soulevés par la crise ukrainienne et les événements politiques dans les pays du Sahel et plus récemment au Niger dont les effets pourraient affecter à long terme la disponibilité et l'accès à la nourriture des ménages les plus vulnérables dans le pays et d'autres pays de la région.

Depuis janvier 2022, le CILSS et le Secrétariat du CSAO/OCDE, co-facilitateurs du RPCA, en collaboration avec la FAO entretiennent et animent la veille informationnelle sur l'impact de la vie chère et de la guerre en Ukraine sur les conditions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'un système

de veille informationnelle qui repose sur les systèmes nationaux d'alerte précoce chargés de la collecte des données à tous les niveaux y compris déconcentrés dans les pays. Pour la période de juillet à Août 2023, au-delà de la situation régionale, le suivi de l'impact de la vie chère et de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest fait un focus spécial sur la situation des prix au Niger afin de répondre aux besoins spécifiques des décideurs et de leurs partenaires en information.

Ainsi, sur la base des données collectées dans les pays, le fonctionnement des principaux marchés agricoles et à bétail est globalement satisfaisant dans la région à l'exception des perturbations relevées dans les pays du Sahel confrontés aux défis sécuritaires (Burkina Faso, Mali, Ouest-Niger, Nord-Nigeria et Tchad). Le niveau de la disponibilité alimentaire (denrée de base et denrées importées) est globalement stable au niveau régional malgré des baisses de la disponibilité observées dans certains pays plus particulièrement en milieu rural en raison de l'épuisement des stocks en cette période de soudure. Les flux nationaux des produits agricoles sont globalement stables malgré un fléchissement de flux transfrontaliers de produits agricoles et du bétail dans la région. Les prix nominaux à la consommation des principales denrées de base et principaux produits alimentaires importés sont globalement en hausse dans tous les pays, comparés à leurs niveaux de janvier 2022 (antérieur à la crise Ukrainienne) et par rapport la période de juillet-aout 2022. Cette même situation est observée sur les prix des principales sources d'énergie (essence, gasoil, gaz de cuisson) et des fertilisants (engrais phosphatés et urées) dont les prix restent globalement très élevés dans tous les pays. Pour lutter contre la vie chère et atténuer les effets de la crise ukrainienne sur les conditions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de populations, certains gouvernements ont pris de mesures en lien avec leurs politiques agricoles, commerciales, fiscales et d'autres mesures sociales visant à assurer l'accès à l'alimentation des populations.

Approche méthodologique

Depuis 2020, le CILSS en synergie avec ses partenaires du Comité Technique Régional du Cadre Harmonisé (CT-CH) a mis en place un système pour le suivi rapproché de la situation alimentaire et nutritionnelle dans le contexte de la pandémie de la-COVID-19 au Sahel et en Afrique de l'Ouest. En avril 2022, dans le contexte de la vie chère et de la crise Russo-Ukrainienne et sur recommandation du RPCA, ce système de suivi rapproché a été recadré et orienté pour couvrir les neuf (9) pays les plus exposés au risque d'aggravation de la situation alimentaire et nutritionnelle dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Après cette phase et face aux risques persistants d'aggravation de la situation alimentaire et nutritionnelle dans la région en raison du contexte international marqué par une flambée des prix des produits et intrants agricoles et régional impacté par l'exacerbation des conflits, le CILSS, en synergie avec le Secrétariat du CSAO/OCDE, la FAO et les autres partenaires, a renforcé ce système de veille informationnelle en 2023 sur l'impact de la vie chère et de la guerre en Ukraine sur les conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) pour couvrir les dix-sept (17) pays de la région afin d'informer et d'alerter les décideurs sur le risque et l'impact de la vie chère et de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Une grille harmonisée de collecte de données a été élaborée et validée avec les Systèmes nationaux d'Alerte Précoce (SAP) et les Système d'Information de Marché (SIM) des 17 pays. Les données sont ainsi collectées mensuellement (par rapport à la période de janvier 2022 qui correspond à la période de référence, avant l'éclatement du conflit en Ukraine et par rapport à même période de l'année passée) par les pays et validées avant d'être transmises au secrétariat du Comité Technique du Cadre Harmonisé (CT-CH) au niveau régional pour compilation, analyse et rédaction de la note d'information bimensuelle. Cette quatrième note d'août 2023 présente la situation régionale et un focus spécial sur la situation au Niger relativement aux six (6) thématiques qui font l'objet de suivi sur la période allant de juillet à août 2023, plus particulièrement :

- Fonctionnement des marchés (agricoles et à bétail);
- Appréciation du niveau des disponibilités ;
- Situation des flux nationaux et transfrontaliers ;
- Prix des denrées particulièrement: le blé, les pâtes alimentaires, huile végétale, riz importé;
- Prix des engrais et des hydrocarbures ;
- Politiques, stratégies et mesures d'atténuation prises par les Etats.

Le fonctionnement des marchés agricoles et à bétail

Le fonctionnement des principaux marchés agricoles et à bétail reste globalement satisfaisant dans les pays. Les marchés sont réguliers et suffisamment animés dans tous les pays de la région à l'exception de certaines zones dans les pays du Sahel confrontées aux difficultés sécuritaires qui affectent sérieusement le fonctionnement des marchés surtout en milieu rural, ou des villages entiers et leurs marchés n'existent plus.

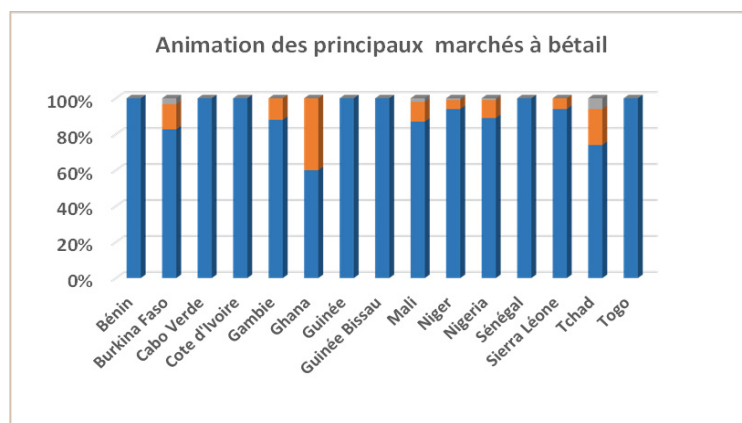
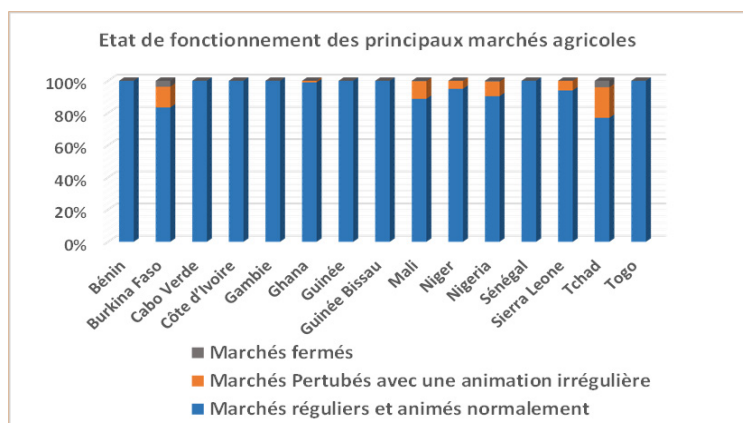


Figure 1: Etat de fonctionnement de marchés agricoles et marchés à bétail

A l'exception de la Sierra Léone, du Ghana et de la Gambie où quelques perturbations ont été rapportées, les principaux marchés agricoles et à bétail fonctionnent normalement dans la plupart des pays côtiers et du Golfe de Guinée (Bénin, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal et Togo), où la régularité et l'animation de tous les types de marchés (environ 100%) sont satisfaisantes. Toutefois, comme observé en mai et juin 2023, le fonctionnement des principaux marchés reste perturbé dans plusieurs pays du Sahel. Cette situation est principalement observée dans les zones du nord du Burkina Faso, du Mali, du nord et nord-Est du Nigeria et au Tchad qui sont confrontées aux défis sécuritaires majeurs suivi d'autres formes de violences.

Dans la zone des trois frontières (Mali-Burkina Faso-Niger), certains marchés ne se tiennent plus à cause de l'insécurité comme au Burkina Faso dans la région du Sahel (45% de marchés agricoles et 25% de marchés à bétail fermés en milieu rural), du Nord, de l'Est et du Centre Nord (10% des marchés agricoles et 15% des marchés à bétail fermés en milieu rural), la Boucle du Mouhoun (5%), au Mali dans les

régions de Gao (avec 5% des marchés agricoles fermés en milieu rural), de Mopti (10% de marchés à bétail ruraux et urbains restés fermés), de Taoudenit et de Tombouctou où 5% de marchés à bétail ruraux sont non fonctionnels. Des cas de fermetures de marchés agricoles et à bétail ont été rapportés au nord-Est du Nigeria dans l'Etat de Borno (20% et 5% de marchés agricoles restés fermés respectivement en milieu urbain et milieu rural en aout) et au nord dans les Etats de Katsina avec 20% de marchés agricoles et à bétail restent fermés en milieu rural en aout 2023) et de Zamfara (où 5% des marchés ruraux demeurent toujours fermés).

Les fermetures et les perturbations des marchés, notamment celles récentes au Niger, réduisent considérablement l'accès des populations vulnérables aux denrées de base et affectent négativement une situation alimentaire et nutritionnelle suffisamment dégradée en cette période de soudure où les marchés restent les principales sources d'approvisionnement en denrées de base surtout pour les ménages ruraux.

Niveau de disponibilité alimentaire

Comme observé en mai et juin 2023, le niveau de la disponibilité alimentaire (denrée de base et denrées importées) est globalement stable au niveau régional.

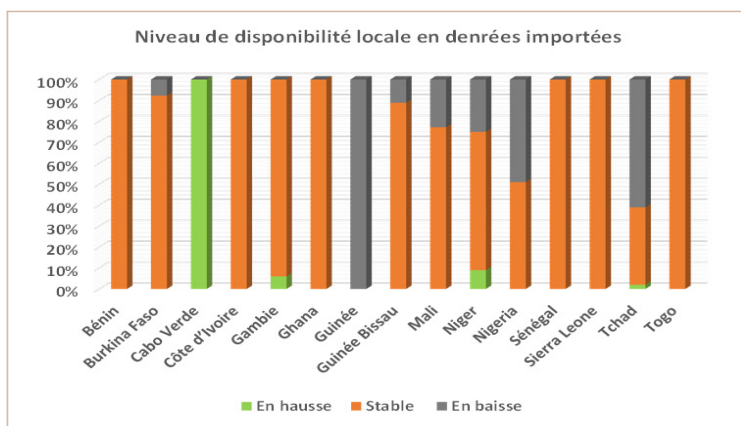
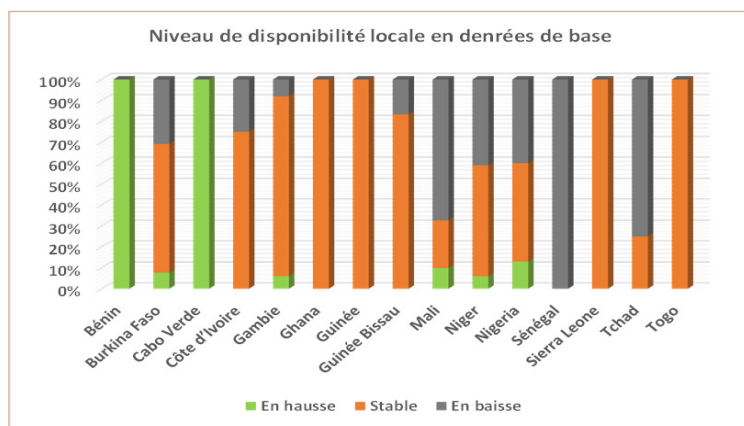


Figure 2 : Niveau de disponibilité alimentaire (denrées de base et importées)

A cause de la soudure, on note des baisses de la disponibilité en denrées de base et denrées importées dans plusieurs pays plus particulièrement en milieu rural confirmant ainsi les tendances baissières du niveau de disponibilité alimentaire relevées sur la période allant de janvier à juin 2023. C'est le cas dans certaines régions du Burkina Faso (les régions du Centre Est, Centre Nord, Est, du Nord et du Sahel), de la Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, du nord Mali, ouest-Niger, nord-Nigéria, toutes les

régions du Sénégal et certaines régions de l'est du Tchad en raison de rupture d'approvisionnement en provenance du Soudan. Toutefois, la disponibilité en denrées locales reste en hausse dans tous les marchés du Bénin et du Cabo Verde. Dans l'ensemble, le niveau de la disponibilité alimentaire sur les marchés reste globalement stable excepté sur les marchés situés dans les zones d'insécurité civiles.

Flux nationaux et transfrontaliers des produits agricoles

En juillet et août 2023, les flux nationaux des produits agricoles sont globalement stables. Par contre les flux transfrontaliers des produits agricoles sont en baisse au niveau régional. A l'exception du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, le Sierra Léone et le Togo, tous les pays ont fait cas de

baisses de flux nationaux de produits agricoles. Comme observé en juin, des baisses de flux transfrontaliers des produits agricoles persistent dans tous les marchés au Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée-Bissau, du Sénégal, du Togo et certains marchés du Mali, Niger, Nigeria, Sierra Léone et du Tchad.

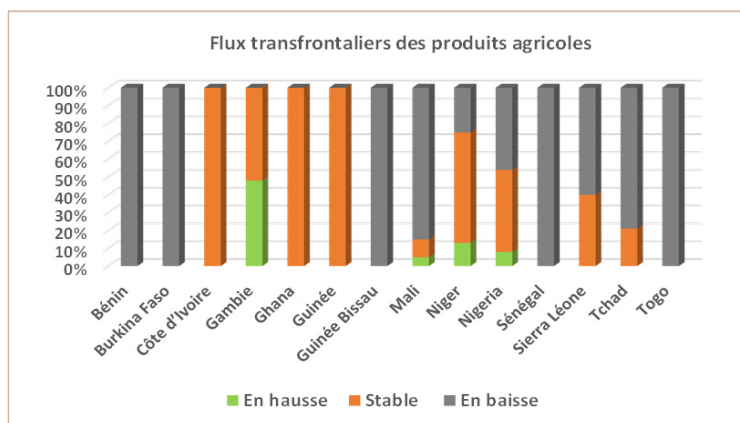
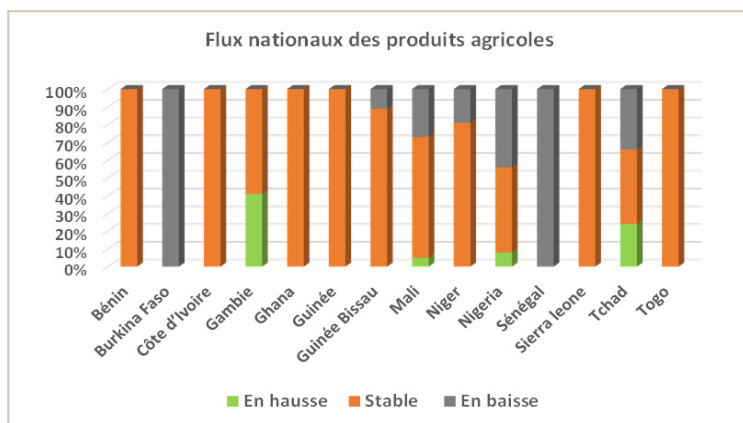


Figure 3: Flux nationaux et transfrontaliers de produits agricoles

Les baisses des flux nationaux des produits agricoles pourraient être expliquées par les problèmes sécuritaires qui continuent à limiter les approvisionnements de certains marchés nationaux dans les pays comme le Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria et le Tchad. A cela s'ajoutent, l'impraticabilité de voies de communication en cette période dans plusieurs pays. Par ailleurs, l'adoption de mesures restrictives ou d'interdiction d'exportation de certains produits agricoles par certains pays (le Mali, le Burkina Faso et le Bénin), les sanctions de la CEDEAO contre le Niger et la crise au Soudan affectent considérablement les flux transfrontaliers des produits agricoles dans la région.

Flux nationaux et transfrontaliers du bétail

Malgré une baisse des flux transfrontaliers du bétail, les flux nationaux sont globalement stables au niveau régional. Des baisses de flux nationaux et transfrontaliers du bétail sont observées sur tous les marchés suivis du Burkina Faso, au niveau de certains marchés de la Guinée-Bissau, au Mali, Niger, Nigeria, Sierra Leone et du Tchad.

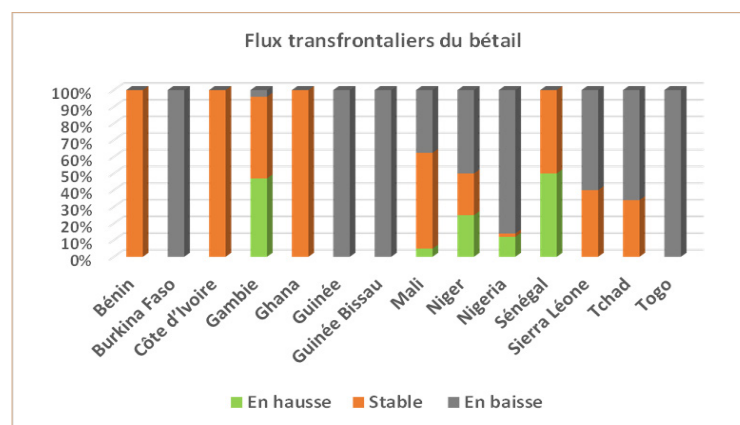
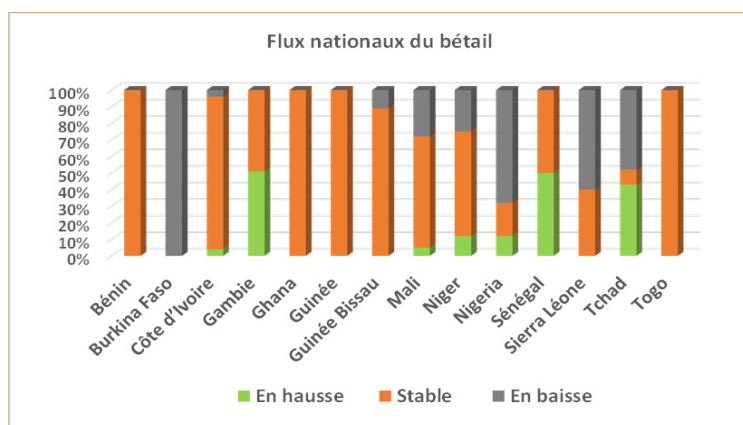


Figure 4: Flux nationaux et transfrontaliers du bétail

Les flux nationaux et transfrontaliers du bétail sont stables au niveau de tous les marchés suivis du Benin et du Ghana, et dans une proportion importante de marchés suivis en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal.

Les prix de denrées locales de base et des principaux produits alimentaires importés

Comme observé en mai et juin 2023, les prix actuels des principales denrées de base et des principaux produits alimentaires importés restent globalement en hausse par rapport à janvier 2022 et à la même période de l'année passée dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Les prix de la principale denrée de base

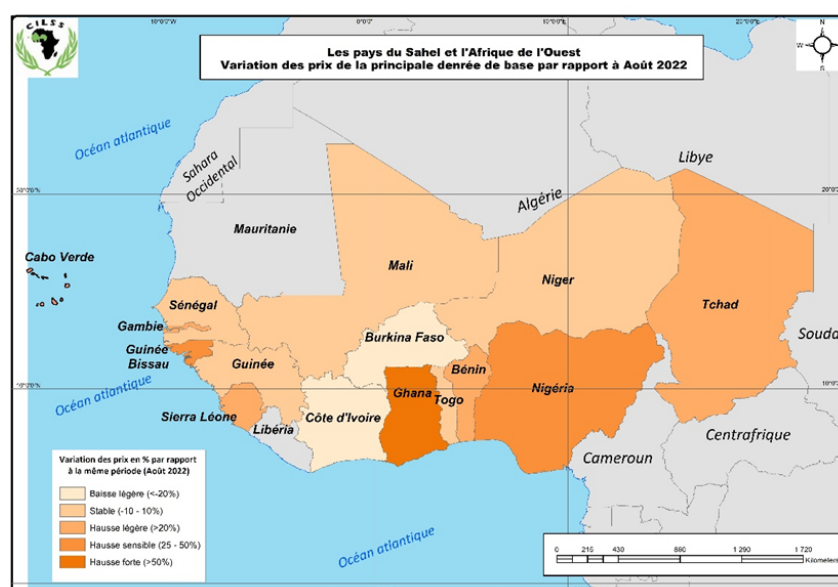
En juillet-août 2023, le prix de la principale denrée de base est globalement en hausse par rapport à son niveau de janvier 2022 (4% à 123%), à la même période de l'année passée (1% à 159%) et par rapport à la moyenne des 5 dernières années (2% à 160%) dans la majorité des pays. Toutefois, certains pays ont affiché des baisses légères à moyennes du prix de la principale denrée de base.

Comparativement à la période de référence Janvier 2022, le prix de la principale denrée de base reste toujours élevé dans plusieurs pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, notamment en Sierra Léone (123%), au Nigeria (82%), au Ghana (79%), en Gambie et en Guinée Bissau (45%), en Côte d'Ivoire (37%), au Tchad (30%) et au Mali (28%). Toutefois, la Guinée et le Togo ont enregistré des légères baisses respectivement de 2% et 4% (carte 1).



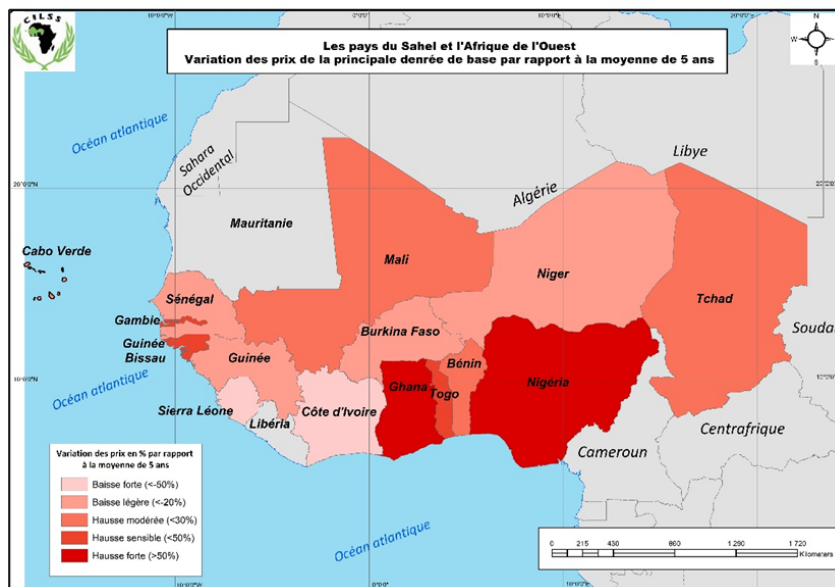
Carte 1: Variations des prix de denrées de base par rapport à janvier 2022

Par rapport à la même période de l'année passée (juillet et août 2022), les prix actuels de la principale denrée de base sont très en hausse au Ghana (159%), au Nigeria (69%) et en Guinée Bissau (53%). Toutefois, il est observé des baisses de 21%, 10% et 4% respectivement au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Guinée (carte 2).



Carte 2: Variations des prix de denrées de base par rapport à l'année passée, à la même période (juillet et août 2022)

En comparaison à la moyenne des 5 dernières années, le prix actuel de la principale denrée de base est en hausse dans la plupart des pays suivis. Ce prix est en forte hausse à sensible au Ghana (160%), au Nigeria (159%), en Gambie (59%), en Guinée Bissau (42%) et modérée au Togo (39%). Par contre, la Côte d'Ivoire et la Sierra Léone ont enregistré des baisses significatives du prix de la principale denrée de base respectivement de 34% et 60% par rapport à la moyenne de 5 dernières années (carte 3).



Carte 3: Variations de prix de denrées de base par rapport à la moyenne de 5 dernières années

Les prix des principaux produits alimentaires importés

Tout comme le prix de denrées de base, les prix actuels de tous les principaux produits alimentaires importés sont en hausse dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest en comparaison à la période de référence janvier 2022 et à la même période de l'année dernière. Comparativement à janvier 2022, le prix de la farine du blé est en hausse dans tous les pays excepté en Guinée et en Guinée Bissau. Ce prix est très en hausse en Sierra Léone (214%), au Nigeria et au Ghana (67%), au Tchad et au Togo (52%) et en hausse au Cabo Verde

(47%), au Burkina Faso (32%) et au Sénégal (21%) et légèrement en hausse au Bénin et en Côte d'Ivoire (17%).

D'une manière extraordinaire, le prix de la farine du blé a fortement augmenté par rapport à la même période de l'année passée, notamment, en Sierra Léone (214%), au Ghana (117%), au Nigeria (48%), au Tchad (43%), au Togo (33%) et au Mali (31%). Par ailleurs, ce prix est resté stable en Côte d'Ivoire, et est légèrement en baisse au Bénin et au Burkina Faso respectivement de 1% et 7%.

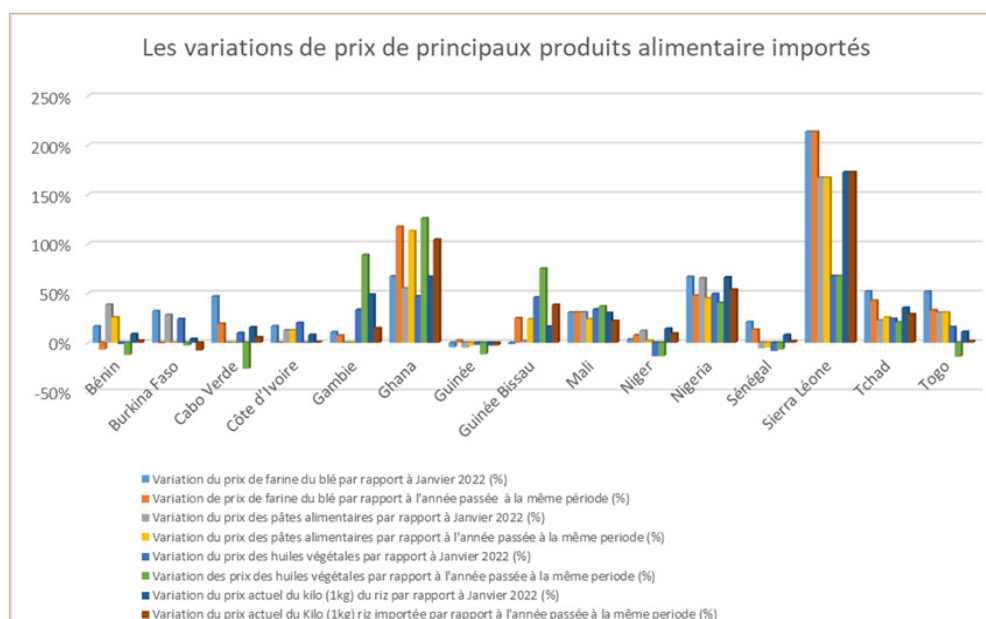


Figure 5: les variations de prix des principaux produits alimentaires importés

De même, comparativement à janvier 2022, le prix des pâtes alimentaires est resté en hausse dans la majorité des pays allant de 2% en Guinée Bissau à 167% en Sierra Léone. Plusieurs pays ont affiché de très fortes hausses du prix des pâtes alimentaires dépassant 30%, en particulier, le Nigeria (65%), le Ghana (55%), le Benin (39%), le Mali (31%) et le Togo (30%).

En comparaison à la même période de l'année dernière, le prix de pâtes alimentaires a fortement augmenté en Sierra Léone (167%), au Ghana (113%), au Nigeria (45%), au Togo (30%), au Benin (26%), en Guinée Bissau et au Mali (24%). Cependant, il est resté stable au Burkina Faso, au Cabo Verde et en Gambie et est faiblement en baisse en Guinée (3%) net au Sénégal (5%).

Le prix actuel des huiles végétales a augmenté dans tous les pays comparativement à janvier 2022 excepté au Benin, en Guinée, au Niger et au Sénégal qui ont enregistré des baisses. Les hausses les plus significatives du prix des huiles végétales sont enregistrées en Sierra Léone (173%), au Nigeria (66%), au Ghana (67%), en Gambie (49%), au Tchad (35%) et au Mali (30%).

Par contre, par rapport à la même période de l'année passée, une tendance à la baisse du prix des huiles végétales a été observée dans plusieurs pays, notamment, au Benin (-12%), au Burkina Faso (-3%), en Cabo Verde (-26%), en Guinée (-12%), au Niger (-14%), au Sénégal (-7%) et au Togo (-14%). Toutefois, la Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau, le Mali, le Nigeria, la Sierra Léone et le Tchad ont affiché des niveaux très élevés du prix des huiles végétales allant de 20% au Tchad à 126% en Sierra Léone.

Comparativement à janvier 2022, le prix du kilo du riz est en hausse dans tous les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest à l'exception de la Guinée. Ces hausses varient de 4% au Burkina Faso à 173% en Sierra Léone avec des flambées dépassant 50% au Ghana (67%), au Nigeria (66%) et en Sierra Léone (173%).

Une tendance haussière du prix du kilo du riz est aussi observée comparativement à la même période de l'année passée dans la majorité des pays suivis. Des fortes hausses de plus de 30% ont été observées en Sierra Léone (173%), au Ghana (104%), au Nigeria (59%) et en Guinée Bissau (38%).

Les prix des hydrocarbures et des fertilisants

Les prix actuels de principales sources d'énergie (essence, gasoil et gaz butane) et des fertilisants (NPK et urée) restent très élevés dans la plupart des pays de la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, en juillet/août 2023, plusieurs pays ont enregistré des baisses de prix des hydrocarbures et des fertilisants ayant atteint jusqu'à 54% en Gambie pour le prix de NPK par rapport à janvier 2022.

Les prix des hydrocarbures

Les prix des hydrocarbures sont en hausse dans la majorité des pays par rapport au mois de janvier 2022 et à la même période de l'année passée. En effet, comparativement à janvier 2022, le prix du litre d'essence a connu une hausse allant de 4% en Guinée Bissau à 231% au Nigeria. Plusieurs pays ont enregistré de flambées du prix de l'essence dépassant 50%. Il s'agit notamment, du Ghana (93%), du Liberia (75%) et de la Sierra Léone (172%).

Par contre, par rapport à la même période de l'année passée, le prix du litre d'essence est resté à son niveau habituel en Guinée, au Niger et en Guinée Bissau et est en baisse de 18% en Côte d'Ivoire et au Cabo Verde. Toutefois, ce prix est toujours très élevé au Nigeria (187%), en Sierra Léone (172%), au Ghana (163%), au Liberia (33%) et au Tchad (32%).

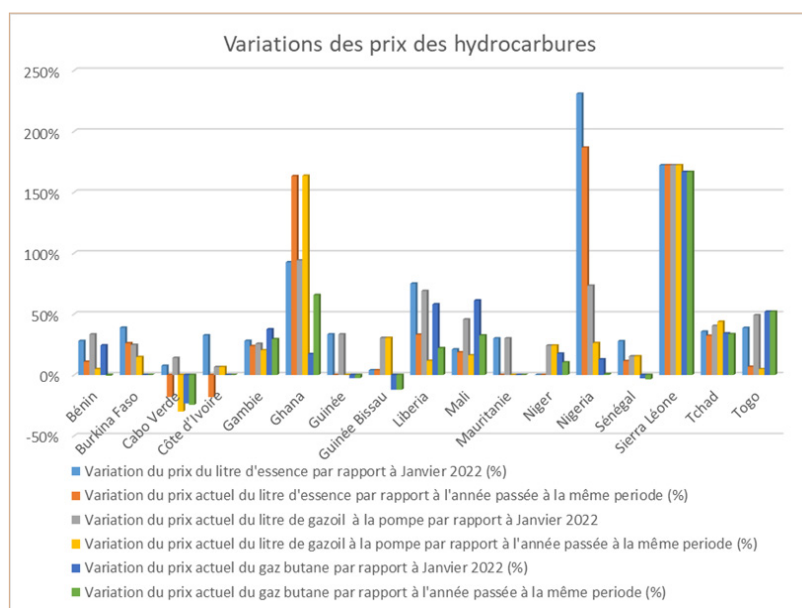


Figure 6: Les variations de prix des hydrocarbures et du gaz de cuisson

Par rapport à la période de référence janvier 2022, le prix du gasoil est en hausse dans tous les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest allant de 7% à 172%. Les hausses les plus élevées sont enregistrées au Benin (33%), au Ghana (164%), en Guinée (33%), en Guinée Bissau (30%), au Liberia (69%), au Mali (46%), en Mauritanie (30%), au Nigeria (73%), au Tchad (40%), au Togo (49%) et en Sierra Léone (172%). Comparativement à la même période de l'année passée, ce prix est resté stable en Guinée et en Mauritanie et a baissé de 30% au Cabo Verde. Cependant, il a fortement augmenté en Sierra Léone (172%), au Ghana (164%), au Tchad (44%) et en Guinée Bissau (30%).

En comparaison à janvier 2022, le prix du Gaz est en hausse dans la plupart des pays. Ces hausses varient de 13% au Nigeria à 167% en Sierra Léone. Toutefois, le prix actuel du gaz a baissé au Cabo Verde (-23%), en Guinée (-3%), en Guinée Bissau (-12%) et au Sénégal (-3%) et est stable au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Mauritanie. Par rapport à la même période de l'année passée, le prix du gaz est très en hausse au Ghana (66%), au Mali (32%), en Sierra Léone (167%), au Tchad (34%) et au Togo (52%). Néanmoins, il est en baisse au Benin (-1%), au Cabo Verde (-25%), en Guinée (-3%), en Guinée Bissau (-12%) et au Sénégal (-4%) et est stable au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Mauritanie.

Les prix des fertilisants (urée et NPK)

Comme observé en mai/juin 2023, les prix des fertilisants (urée et NPK) sont toujours en hausse dans plusieurs pays comparativement au mois de janvier 2022 et à la même période de l'année passée. Comparativement à janvier 2022, le prix de NPK est en hausse au Burkina Faso (28%), en Côte d'Ivoire (16%), au Ghana (75%), au Mali (53%), au Niger (6%), au Nigeria (77%), en Sierra Léone (106%), au Tchad (35%) et au Togo (44%). Toutefois, une baisse exceptionnelle a été observée, notamment en Gambie (-54%), en Guinée (-45%) au Benin (-22%), et au Sénégal (-19%).

Par rapport à la même période de l'année dernière, le prix de NPK est toujours en hausse en Gambie (64%), au Ghana (308%), au Nigeria (54%), en Sierra Léone (106%) et au Tchad (31%). Toutefois, il est resté presque stable au Benin, au Burkina Faso, en Guinée Bissau, et au Togo et a fortement baissé en Guinée au Mali et au Sénégal respectivement de 45%, 4% et 7%.

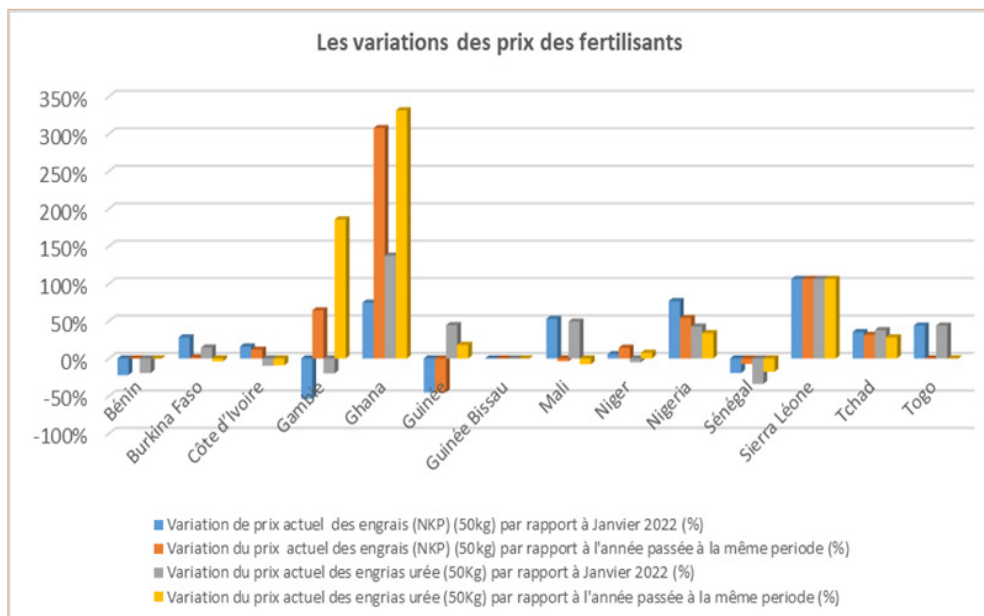


Figure 7: Les variations de prix des fertilisants (NPK et Urée)

En comparaison à janvier 2022, le prix actuel de l'urée est très en hausse au Ghana (137%), en Guinée (44%), au Mali (49%), au Nigeria (43%), en Sierra Léone (106%), au Tchad (38%) et au Togo (44%). Cependant, le Benin, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Niger et le Sénégal ont affiché des baisses respectivement de 19%, 10%, 20%, 5% et 34%.

Par rapport à même période de l'année passée, le prix de l'urée est stable au Benin, en Guinée Bissau et au Togo et a baissé de 4% au Burkina Faso, 9% en Côte d'Ivoire, 8% au Mali et 18% au Sénégal. Mais, des fortes hausses du prix de l'urée sont observées en Gambie (186%), au Ghana (331%), au Nigeria (34%) et en Sierra Léone (106%).

Les principales mesures d'atténuation prises par les Etats

Pour lutter contre la vie chère et les effets de la crise ukrainienne sur les conditions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de populations dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, certains pays ont adopté et mis en œuvre plusieurs mesures d'atténuation. Il s'agit des stratégies, programmes et mesures en lien avec les politiques agricoles, commerciales, fiscales et d'autres mesures sociales visant à assurer l'accès à l'alimentation des populations, surtout les plus vulnérables.

Les mesures sur les politiques de production agricole

Il s'agit des mesures qui visent à renforcer la production agricole et la disponibilité alimentaire dans les pays :

- Le renforcement de l'agriculture irriguée par la mise en place des intrants et d'un fond d'appui à la fabrication des Kits d'irrigation et des équipements de transformation des produits agricoles en Guinée ;
- L'appui en semences aux producteurs du Niger;
- La mise en œuvre d'une nouvelle politique d'appui à la production agricole en Sierra Leone visant à assurer la stabilité de la production de la principale denrée de base et la diversification de la production (gratuité de la main-d'œuvre et d'intrants pour un hectare pour tout agriculteur enregistré) ;
- La création d'une nouvelle initiative «marchés de producteurs pour l'alimentation et l'emploi» dans les 16 régions du Ghana pour permettre aux producteurs d'avoir un accès direct aux acheteurs ; éliminer les intermédiaires et protéger les marges de bénéfices des producteurs et de réduire également le coût des denrées alimentaires pour les consommateurs ;
- Le renforcement des capacités de stockage (ensilage) de 14 000 tonnes à 34 000 tonnes au Cabo Verde ;
- Le soutien à la production et la productivité agricole (subvention des intrants agricoles surtout pour le riz, coton et maïs) au Bénin, Mali, Burkina Faso, Sénégal et au Nigéria entre autres ;
- Le soutien aux producteurs face à la cherté du prix des intrants chimiques à travers le relancement de la commande de l'urée auprès des nouveaux partenaires pour 30 000 T dans les magasins de stocks des différentes Directions Préfectorales de l'Agriculture et de l'Élevage (DPAE) tout comme le NKP, les tracteurs et motoculteurs, les produits phytosanitaires dont les prix sont passés de 150 000 GNF/L l'an dernier à 50 000 GNF/L à ce jour en Guinée;

- L'approvisionnement et la distribution d'engrais subventionnés et autres appuis en intrants et équipements aux producteurs pour soutenir à la production agricole irriguée et l'aviciculture dans certains États au Nigeria;
- La mise en place d'usines de mélange d'engrais dans certains États du Nigeria pour stimuler la production d'engrais.

Les mesures sur les politiques commerciales

Pour assurer leurs approvisionnements, les pays ont adopté des mesures de restriction sur les exportations de certains produits locaux de base et d'autres mesures incitatives favorables aux importations de certaines denrées :

- La restriction des exportations des céréales traditionnelles (grains et farines) et du niébé au Burkina Faso et l'instauration des redevances à l'exportation du maïs au Bénin ;
- La suspension des exportations des céréales particulièrement le mil, sorgho, maïs et riz local au Mali et la suspension des importations de farine de blé et pâtes alimentaires pour favoriser l'écoulement des productions locales fortement concurrencées par les importations;
- La soumission à autorisation des exportations de produits vivriers de grande consommation, notamment la banane plantain, le manioc et les produits dérivés (attiéké, placali,...), l'igname, le riz local ; afin de garantir la desserte des marchés intérieurs en Côte d'Ivoire ;
- la prise de textes instituant une autorisation préalable à l'exportation de tout produit vivrier (le décret n° 2022-168 du 09 mars 2022 et l'arrêté interministériel n°046/ MCIPPME/ MEMINADER/MBPE du 01 juillet 2022) visant à limiter les exportations des produits vivriers, le don de tricycle, pour assurer le transport des produits vivrier du bord du champ au site de groupage en Côte d'Ivoire;

- La suspension pour 6 mois des exportations de certaines céréales et légumes en Guinée;
- L'autorisation des importations commerciales de riz à taxes réduites de moitié, jusqu'à hauteur de 300 000 tonnes au Mali;
- L'allocation d'un appui financier aux acteurs du secteur vivrier, afin de faciliter l'approvisionnement des marchés et démantèlement des barrages routiers et information des acteurs économiques et des populations sur les barrages réguliers en Côte d'Ivoire;
- La libéralisation de marché d'engrais au Niger;
- interdiction d'exportation des céréales de base dont le Mil, le riz paddy, le riz blanchi afin d'assurer l'approvisionnement régulier du marché national au Niger par l'arrêté N°0055 MC/SG/DGC/DCI/LCVC du 21 juillet 2023 ;
- Les restrictions des exportations des céréales et l'arachide au Tchad vers les pays voisins, excepté le sésame et facilitation de l'importation du carburant du Cameroun, de la Libye et du Niger (Tchad).
- La subvention du prix du gaz butane et des hydrocarbures, le sucre et les engrais (chimiques et organiques) au Mali;
- La subvention des prix des hydrocarbures au Burkina Faso.

Les mesures de fixation et contrôle de prix

Ce sont des mesures prises par les États visant à contrôler les prix des produits de grande consommation dans les pays :

- La fixation des prix des céréales et contrôle des prix des produits de grande consommation (huile, sucre, lait en poudre, savon, etc.) au Burkina Faso ;
- La définition d'une liste des produits de grande consommation et services, dont les prix sont réglementés ; un plafonnement des prix de l'huile de palme raffinée, du sucre, du lait, du riz, de la tomate concentrée, de la viande de bœuf et des pâtes alimentaires en Côte d'Ivoire ;
- La fixation des prix plafonds des produits de grande consommation tels le maïs, le sorgho, le haricot, le petit mil, l'huile végétale locale, le lait concentré sucré en boîte et non sucré de 1kg et 160g; la boîte de tomate concentrée, la farine de blé, au Togo et au Mali
- Fixation du prix du carburant et du gaz de cuisson dans tous les pays;
- Le renforcement du groupe de travail surveillant l'augmentation arbitraire du prix des produits pétroliers dans certains États du Nigeria.

Les mesures sur la politique fiscale et les subventions

Pour assurer l'accès à l'alimentation des populations, les États ont mis en œuvre plusieurs mesures fiscales et accordé des exonérations et subventions sur certains produits :

- L'application d'un nouveau taux tarifaire libérateur de TVA sur le riz importé et l'exonération de la TVA sur la farine de blé, les huiles végétales importées ou produites localement au Bénin ;
- L'adoption de mesures compensatoires visant à stabiliser les prix de produits de base, à savoir : le maïs, la farine de blé, le lait et l'huile végétale (Résolution n°28/2022, de 25 de mars) au Cabo Verde;
- La suppression des droits de douanes et taxes sur les denrées importées de première nécessité (riz, maïs, blé, sucre, huile) au Sénégal ;
- L'exonération sur les matériels agricoles et les produits de première nécessité sur l'ensemble du territoire national en termes de frais de dédouanement, droits de douane par un décret du gouvernement au Tchad ;
- L'exonération des TVA sur les produits importés (blé, tomate concentrée, lait, huile, etc.) au Togo
- La subvention partielle des prix des produits pétroliers, notamment le gasoil, pour éviter l'impact sur le coût de la vie en Côte d'Ivoire;

Les autres mesures (sociales, la sensibilisation, la communication,)

Certains pays continuent à prendre des mesures visant d'une part à renforcer les concertations et la communication entre les États, les acteurs privés et les populations et d'autre part à réduire les impacts de la vie chère par la protection du pouvoir d'achat des populations en Côte d'Ivoire et au Cabo Verde. Ces mesures s'inscrivent dans les actions d'amélioration des conditions de sécurité alimentaire des couches les plus vulnérables à travers des actions :

- Le renforcement des repas scolaires et mesures de renforcement de la résilience des familles à travers les Contrats Programmes de l'Etat au Cabo Verde ;

- Renforcement de la surveillance, de la communication et la concertation entre les acteurs en Côte d'Ivoire par :
 - L'instauration du principe de l'information préalable et de concertation, avant toute augmentation de prix des denrées de grande consommation pour une période donnée;
 - L'intensification de la communication, en vue d'informer les consommateurs sur les prix pratiqués, la disponibilité des produits de grande consommation et l'évolution des cours des produits et intrants sur le marché international ;
 - Le renforcement de la surveillance du respect de l'affichage et des prix des produits réglementés.
- La distribution gratuite de semences de riz (Faro 44 long grain) et d'engrais (15:15:15) aux agriculteurs de l'État par le gouvernement de l'État de Cross River et achat de 28 200 sacs de céréales et distribution aux ménages pauvres dans les quarante-quatre LGA de Kano au Nigéria.
- L'approvisionnement des zones sous blocus sécuritaire avec l'appui de l'armée au Burkina Faso;
- L'assistance alimentaire ciblée en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger, Nigeria.





Depuis les événements du 26 juillet 2023 marquant l'avènement du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) au pouvoir, le Niger est sous le coup des sanctions commerciales et financières de la CEDEAO. Ces sanctions vont jusqu'à priver le pays de denrées alimentaires et des produits pharmaceutiques. Celles-ci affectent les activités socioéconomiques du pays, dans un contexte de hausse importante des prix des denrées de base et d'insécurité alimentaire sévère affectant 3,3 millions de personnes pendant la soudure (juin – juillet- aout 2023). Par rapport à cette situation d'insécurité alimentaire, des réponses sont en cours à travers un Plan National de Réponse à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle coordonné par le Dispositif National de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA) et un Plan de réponse humanitaire coordonné par OCHA.

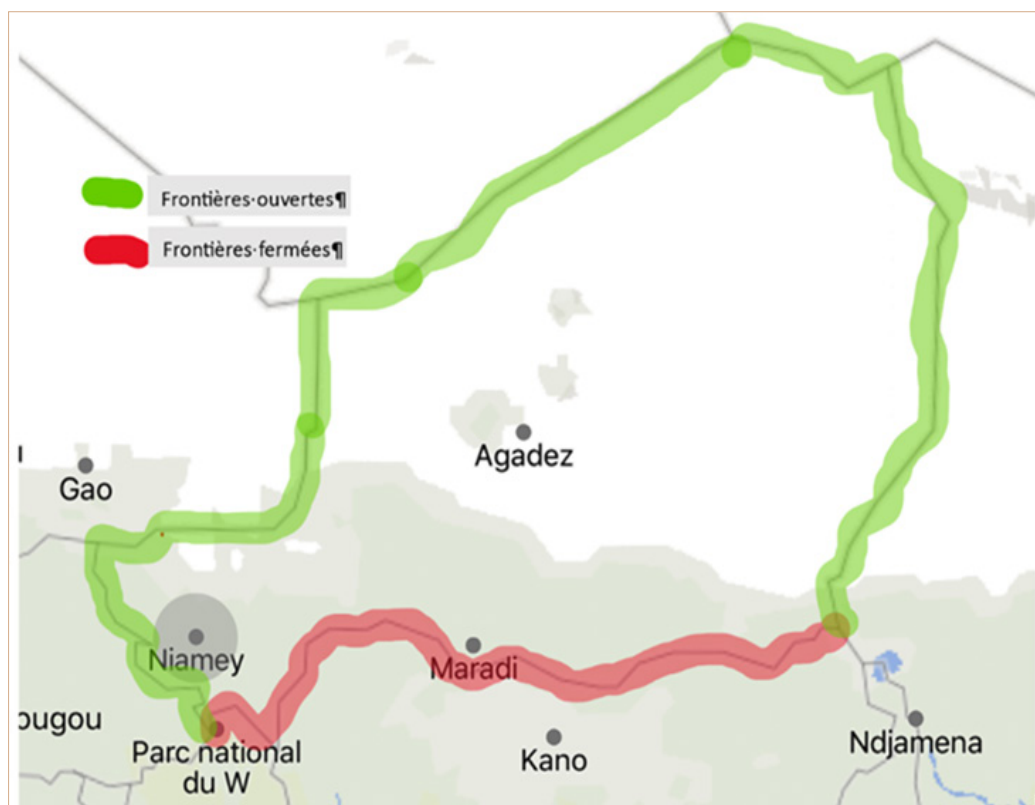
Cette analyse contextuelle conduite en partenariat avec le Groupe de Travail Interdisciplinaire (GTI/SAP) et les acteurs humanitaires vise à alerter sur les effets des sanctions sur la sécurité alimentaire des populations. Les données utilisées dans le cadre de cette analyse proviennent notamment des structures étatiques des niveaux central et déconcentré et certains acteurs humanitaires.

Situation de marchés à céréales

La disponibilité des vivres est globalement jugée :

- Assez bonne à moyenne sur les marchés des régions d'Agadez, Tahoua, Maradi, Dosso, Niamey et Zinder ;
- Faible sur les marchés dans les régions de Diffa et Tillabéri ;
- Dans les zones sous insécurité, les stocks ne sont disponibles que dans les grandes agglomérations. L'approvisionnement des zones rurales reste perturbé.

L'analyse des stocks au plan national, montre un niveau des stocks commerçant moyen pour le mil, le sorgho et le riz importé. Il est très faible pour le maïs à cause de non renouvellement des stocks dû à l'insuffisance de disponibilité, aux mesures restrictives de certains pays producteurs-exportateurs et tout récemment à la fermeture des frontières du pays avec le Nigeria et le Bénin.

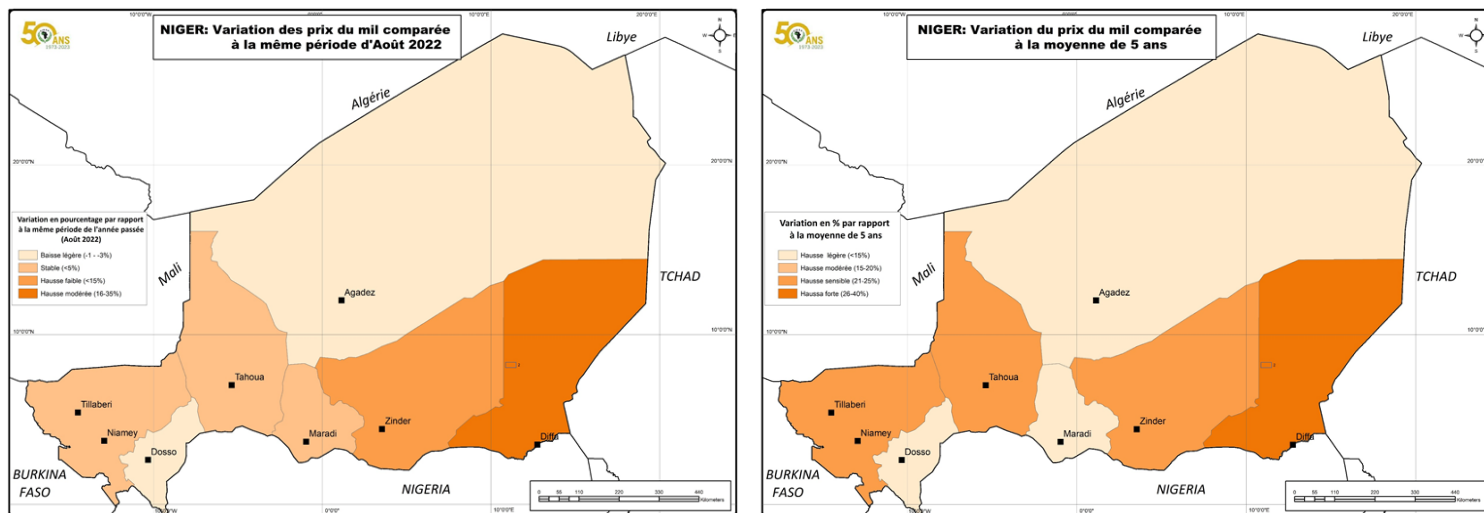


Carte 4: Situation du flux transfrontaliers du Niger

S'agissant de cultures de rentes (oignon et niébé), le niveau des stocks varie de moyen à bon. Cependant l'arrêt des flux lié à la fermeture des frontières engendre une perte énorme aux acteurs de la filière.

Les marchés sont régulièrement approvisionnés en céréales par les commerçants à l'exception de ceux des zones sous insécurité civile et enclavées avec l'impraticabilité des routes. Les transactions avec le Nigeria et le Benin notamment sont devenues très difficiles pour l'approvisionnement en denrées alimentaires, eu égard aux sanctions de la CEDEAO.

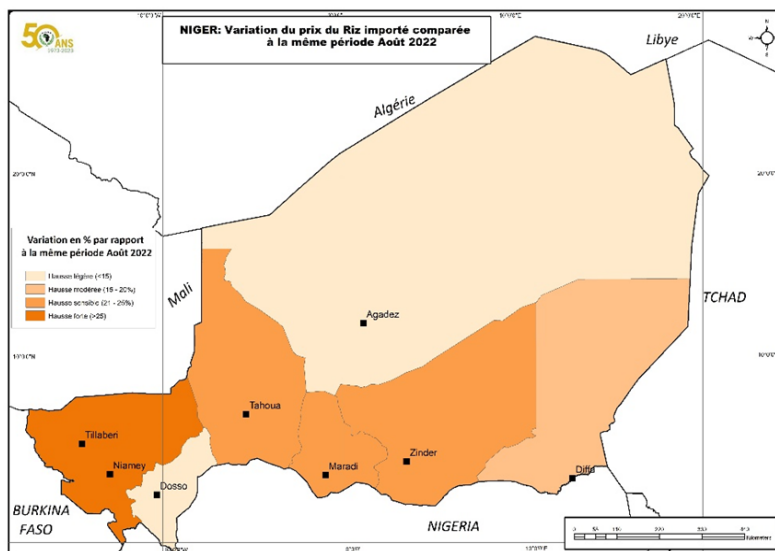
Conformément à la tendance saisonnière, le niveau des prix des céréales reste globalement en hausse. Ces niveaux de prix rendent difficile l'accessibilité des ménages pauvres aux céréales.



Carte 5: les variations de prix du mil par rapport l'année passée à la même période et comparée à la moyenne de 5 ans

Le prix du mil est globalement en hausse par rapport à l'année passée à la même période (août 2022) et comparé à la moyenne de 5 ans. Les hausses les plus importantes du prix du mil sont observées sur les marchés de la région de Diffa par rapport à l'année passée à la même période (34%) et comparé à la moyenne de 5 ans (40%). Toutefois, des baisses de prix du mil ont été rapportées sur les marchés d'Agadez (-2%) et de Dosso (-3%) comparée à la période d'août 2022.

Pour le maïs dont les stocks sont faibles actuellement sur les marchés, on enregistre une hausse de 7% et 26% respectivement par rapport à la semaine d'avant les événements du 26 juillet 2023 et la même période en 2022. Une hausse de prix de 17% et 19% par rapport respectivement aux 2 périodes de référence citées ci haut est observée pour le riz importé. Signalons que le sac de 25kg de riz est passé en moyenne de 11500 FCFA à 14 000 FCFA dans certains marchés. Avec les sanctions en cours, la tendance des prix à la hausse pourrait se faire à un rythme plus rapide.



Carte 6: les variations de prix du riz importé par rapport l'année passée à la même période 2022

Situation de marchés à bétail

Les présentations des animaux sont faibles sur les marchés, ce qui pourrait être lié, selon les acteurs, à l'installation de la saison des pluies dont les travaux agricoles préoccupent plus les acteurs locaux de la filière. A cela s'ajoute un ralentissement des exportations vers le Nigeria, le Bénin et le Togo consécutivement à la mesure de fermeture des frontières.

Les prix moyens enregistrent une baisse négligeable au niveau de la plupart des espèces et catégories suivies. Comparativement à la même période 2022 (2ème décennie d'août 2022), les prix moyens affichent une baisse négligeable voire faible selon les catégories et espèces suivies. Cette baisse varie de 2 à 12%. Par rapport à la moyenne de 5 ans ces prix moyens affichent les tendances suivantes :

- Une baisse négligeable voire faible chez les petits ruminants et le chameau jeune (3-5ans) ;
- Une hausse négligeable voire faible chez les gros ruminants.

Les termes de l'échange sont globalement défavorables aux éleveurs. En effet, pour un bouc adulte vendu l'on peut se procurer tout au plus que 88 Kg de mil contre 112 Kg par rapport à la même semaine de 2022 et 123 kg comparé à la moyenne de 5 ans. Dans certains marchés notamment dans la région de Diffa, la situation est alarmante avec 36 kg de mil à Kablewa, 46 kg à Maine Soroa, 50 kg à Kilakam.

Niveau de mise en œuvre du plan national de réponses

A l'issue de l'analyse "Cadre Harmonisé" de mars 2023, une cible de 3 280 361 personnes en insécurité alimentaire sévère pendant la période de soudure 2023 a été identifiée pour bénéficier des appuis alimentaires à travers le Plan National de Réponses à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et le Plan de Réponses Humanitaires A cet effet, diverses opérations d'atténuation de crises sont planifiées pour soutenir les populations vulnérables. On note entre autres la Distribution Gratuite Ciblée (DGC) et la vente de céréales à prix modéré (VCPM).

Par rapport à la réponse, il ressort qu'à cette date, sur les 3 phases DGC prévues seule une phase a été réalisée. En ce qui concerne la vente des céréales à prix modéré (VCPM), sur 6 phases prévues, 4 ont été réalisées.

Au vu de ces éléments, il est à craindre une insuffisance dans l'assistance alimentaire aux ménages vulnérables avec pour corolaire une augmentation du nombre de zones et de personnes qui seront en situation d'insécurité alimentaire sévère.



Contact : Dr Issoufou Baoua, Coordonnateur Programme Régional d'Appui à la Sécurité
sAlimentaire et Nutritionnelle (PRA/SAN), issoufou.baoua@cilss.int
CILSS/AGRHYMET, administration.agrhymet@cilss.int

Mise en page: Boubacar Mainassara Abdoul Aziz



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Joint Research Centre

